

## Service de proximité La Mairie annexe

### Contact

#### Espace-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

### La Mairie annexe vous accueille :

du lundi au vendredi de 8 h 30- 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

### Démarches administratives déjà existantes pouvant être effectuées à la Mairie annexe :

- L' établissement de la Carte Nationale d'Identité.
- La légalisation de signatures.
- Le certificat conforme de documents destinés aux pays étrangers.
- Le recensement citoyen.
- L'inscription sur les listes électorales.
- La demande de logement .

### Les nouvelles démarches.

#### Il est désormais possible de se faire délivrer :

- Un acte de naissance, de mariage ou de décès
- Un duplicata de livret de famille.
- Un certificat de vie (**Cerfa n°11753\*02** Permet au retraité vivant en France d'attester de son existence auprès d'une caisse de retraite étrangère.)
- Un certificat de concubinage.
- Une attestation de changement de Résidence (**demandée par les personnes qui partent vivre à l'étranger.** *Lorsque vous déménagez à l'étranger, vous êtes exonéré sous certaines conditions du paiement des droits de douane et des taxes sur vos biens personnels. On parle de franchise douanière. Lors du transfert de vos biens, vous devez fournir des documents en douane. Certains biens sont automatiquement exclus de la franchise.*)
- Une autorisation de buvette
  
- Un dossier DALO (**Droit Au Logement Opposable**) **Loi du 5 mars 2007 (recours) pour les personnes dont les démarches pour obtenir un logement n'ont pas abouti.**
- La liste des pièces à fournir pour les aides facultatives (**aides financières**).
- Un dossier MDPH (Maison Des Personnes Handicapées) (**pour obtenir une Carte de stationnement ou Allocation Adulte Handicapé.**)
- Une demande d'Aide Médicale Etat (**destinée aux personnes étrangères en situation irrégulière pour permettre l'accès aux soins.**)
- Un Passe Navigo Améthyste (**pour personnes âgées et handicapées.**)
- Un dossier de Fonds de soutien